

Critères d'évaluation du projet personnel en 5^e année

Critère A : investigation

Maximum : 8

Dans le cadre du projet personnel, les élèves doivent être capables :

- i. de définir un but et un contexte mondial clairs pour le projet, en fonction de leurs intérêts personnels ;
- ii. d'identifier les acquis préliminaires et les connaissances spécifiques aux matières qui s'avèrent pertinents pour le projet ;
- iii. de démontrer des compétences de recherche.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. indique un but et un contexte mondial pour le projet, en fonction de ses intérêts personnels, mais ceux-ci peuvent être limités en termes de profondeur ou d'accessibilité ; ii. identifie des acquis préliminaires et des connaissances spécifiques aux matières, mais qui peuvent être limités en termes d'occurrence ou de pertinence ; iii. démontre des compétences de recherche limitées.
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. résume un but et un contexte mondial élémentaires et appropriés pour le projet, en fonction de ses intérêts personnels ; ii. identifie des acquis préliminaires élémentaires et des connaissances spécifiques aux matières élémentaires qui s'avèrent pertinents pour certains aspects du projet ; iii. démontre des compétences de recherche convenables.
5 – 6	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. définit un but et un contexte mondial clairs et stimulants pour le projet, en fonction de ses intérêts personnels ; ii. identifie des acquis préliminaires et des connaissances spécifiques aux matières qui s'avèrent généralement pertinents pour le projet ; iii. démontre des compétences de recherche considérables.
7 – 8	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. définit un but et un contexte mondial clairs et très stimulants pour le projet, en fonction de ses intérêts personnels ; ii. identifie des acquis préliminaires et des connaissances spécifiques aux matières qui s'avèrent systematiquement très pertinents pour le projet ; iii. démontre d'excellentes compétences de recherche.



Critère B : planification

Maximum :8

Dans le cadre du projet personnel, les élèves doivent être capables :

- i. de développer des critères de réussite pour le produit ou le résultat ;
- ii. de planifier et consigner la démarche entreprise dans le cadre du développement du projet ;
- iii. de démontrer des compétences d'autogestion.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. développe des critères de réussite limités pour le produit ou le résultat ; ii. présente un plan et une consignation limités ou partiels de la démarche entreprise dans le cadre du développement du projet ; iii. démontre des compétences d'autogestion limitées.
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. développe des critères de réussite convenables pour le produit ou le résultat ; ii. présente un plan et une consignation convenables de la démarche entreprise dans le cadre du développement du projet ; iii. démontre des compétences d'autogestion convenables.
5 – 6	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. développe des critères de réussite considérables et appropriés pour le produit ou le résultat ; ii. présente un plan et une consignation considérables de la démarche entreprise dans le cadre du développement du projet ; iii. démontre des compétences d'autogestion considérables.
7 – 8	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. développe des critères de réussite rigoureux pour le produit ou le résultat ; ii. présente un plan et une consignation détaillés et précis de la démarche entreprise dans le cadre du développement du projet ; iii. démontre d'excellentes compétences d'autogestion.

Critère C : action

Maximum : 8

Dans le cadre du projet personnel, les élèves doivent être capables :

- i. de créer un produit ou un résultat en tenant compte du but, du contexte mondial et des critères de réussite ;
- ii. de démontrer des compétences de pensée ;
- iii. de démontrer des compétences de communication et des compétences sociales.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. crée un produit ou un résultat limité en tenant compte du but, du contexte mondial et des critères de réussite ; ii. démontre des compétences de pensée limitées ; iii. démontre des compétences de communication et des compétences sociales limitées.
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. crée un produit ou un résultat élémentaire en tenant compte du but, du contexte mondial et des critères de réussite ; ii. démontre des compétences de pensée convenables ; iii. démontre des compétences de communication et des compétences sociales convenables.
5 – 6	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. crée un produit ou un résultat considérable en tenant compte du but, du contexte mondial et des critères de réussite ; ii. démontre des compétences de pensée considérables ; iii. démontre des compétences de communication et des compétences sociales considérables.
7 – 8	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. crée un excellent produit ou résultat en tenant compte du but, du contexte mondial et des critères de réussite ; ii. démontre d'excellentes compétences de pensée ; iii. démontre d'excellentes compétences de communication et d'excellentes compétences sociales.

Critère D : réflexion

Maximum : 8

Dans le cadre du projet personnel, les élèves doivent être capables :

- i. d'évaluer la qualité du produit ou du résultat à l'aide des critères de réussite qu'ils ont eux-mêmes établis ;
- ii. de réfléchir sur la façon dont la réalisation du projet a approfondi leur connaissance et leur compréhension du sujet et du contexte mondial ;
- iii. de réfléchir sur la façon dont la réalisation du projet leur a permis de se développer en tant qu'apprenants de l'IB.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. présente une évaluation limitée de la qualité du produit ou du résultat à l'aide des critères de réussite qu'il a lui-même établis ; ii. présente une réflexion limitée sur la façon dont la réalisation du projet a approfondi sa connaissance et sa compréhension du sujet et du contexte mondial ; iii. présente une réflexion limitée sur la façon dont la réalisation du projet lui a permis de se développer en tant qu'apprenant de l'IB.
3 – 4	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. présente une évaluation élémentaire de la qualité du produit ou du résultat à l'aide des critères de réussite qu'il a lui-même établis ; ii. présente une réflexion convenable sur la façon dont la réalisation du projet a approfondi sa connaissance et sa compréhension du sujet et du contexte mondial ; iii. présente une réflexion convenable sur la façon dont la réalisation du projet lui a permis de se développer en tant qu'apprenant de l'IB.
5 – 6	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. présente une évaluation considérable de la qualité du produit ou du résultat à l'aide des critères de réussite qu'il a lui-même établis ; ii. présente une réflexion considérable sur la façon dont la réalisation du projet a approfondi sa connaissance et sa compréhension du sujet et du contexte mondial ; iii. présente une réflexion considérable sur la façon dont la réalisation du projet lui a permis de se développer en tant qu'apprenant de l'IB.
7 – 8	L'élève : <ol style="list-style-type: none"> i. présente une excellente évaluation de la qualité du produit ou du résultat à l'aide des critères de réussite qu'il a lui-même établis ; ii. présente une excellente réflexion sur la façon dont la réalisation du projet a approfondi sa connaissance et sa compréhension du sujet et du contexte mondial ; iii. présente une excellente réflexion sur la façon dont la réalisation du projet lui a permis de se développer en tant qu'apprenant de l'IB.

